

## Mairie de Castellane

Alpes de Haute-Provence



République Française  
Place Marcel Sauvaire  
04120 CASTELLANE  
☎ 04.92.83.60.07.  
[accueil@mairie-castellane.fr](mailto:accueil@mairie-castellane.fr)  
[www.mairie-castellane.fr](http://www.mairie-castellane.fr)

# AVIS DE PUBLICITE POUR AUTORISATION DE MISE A L'EAU LAC DE CASTILLON - COMMUNE DE CASTELLANE

### **Nom et adresse de la personne publique :**

Commune de Castellane  
Mairie  
Place Marcel Sauvaire  
04120 CASTELLANE  
Tel. : 04.92.83.60.07  
Courriel : [accueil@mairie-castellane.fr](mailto:accueil@mairie-castellane.fr)

### **Objet :**

Autorisation de mise à l'eau de canoé-kayak  
Lac de Castillon - Commune de Castellane

### **Conditions d'occupation :**

- L'occupation fera l'objet d'un arrêté municipal autorisant une occupation temporaire, de la date de signature de l'arrêté jusqu'au 30 septembre 2022
- L'occupation est limitée à 2 jours par semaine, les jours sont précisés dans l'autorisation.
- L'occupation est précaire, révocable et strictement personnelle. Elle ne peut pas faire l'objet d'une sous-traitance, ni d'une sous-location

### **Dépôt du dossier de candidature :**

- Le demandeur complètera l'imprimé de demande et fournira les pièces nécessaires à l'appréciation de sa demande
- Le nombre d'autorisation est limité à 10 bénéficiaires
- La demande sera déposée à l'accueil de la Mairie de Castellane avant le 25 juin 2022



  
Le Maire,  
Bernard LIPERINI